



Règlement de Location Grande Salle de Bofflens

Capacité : 160 personnes assises ou 200 personnes debout - Salle non-fumeur

Réservation :

- Les réservations de la Grande Salle sont effectuées auprès du concierge ou du Municipal.
- Les clés sont remises au locataire par le concierge ou le Municipal selon arrangement et **après que le montant dû soit réglé**. Le retour des clés se fait le lendemain de la manifestation, l'heure sera définie avec le concierge ou le Municipal.
 - Réservation d'un jour : clés remises 1 jour avant
 - Réservation d'un week-end : clés remises 2 jours avant
- Les sociétés sont priées d'adresser leur demande **6 semaines avant la manifestation**.
 - S'il y a vente d'alcool, le document POCAMA doit être joint à la demande

Etat des lieux :

- Pour toute utilisation de la salle, **une caution de Frs 200.-** sera encaissée avant la manifestation. Ce montant ou le solde sera rendu au locataire après l'état des lieux.
- Un état des lieux est effectué par le concierge avec le locataire, lors de la prise et de la remise des locaux.
- Les frais de remise en état pour toute détérioration constatée du matériel ou du mobilier sont facturés au locataire, s'ils sont supérieurs à la caution.

Nettoyage :

- Les locaux doivent être nettoyés de la manière suivante (*balai, balayette et bidon mis à disposition*) :
 - Parquet, uniquement balayé
 - Carrelage, avec du détergent (*non fourni*)
- Le détergent pour le lave-vaisselle est fourni.
- Prévoyez des linges de cuisine, des éponges, des sacs poubelle et des produits de nettoyage (matériel fourni)
- Les locaux doivent être rendus propres et le mobilier rangé. Dans le cas contraire, les heures effectuées par le concierge seront facturées au locataire au prix de **Frs 50.- de l'heure**.

Déchets :

- Merci de reprendre vos sacs poubelle.
- Verre vide à déposer dans le container Place du Battoir (*en contrebas de la Grande Salle*).

Parking :

- Parking à disposition sur la place en herbe, au lieu-dit « Sur Chaumy ».
 - **Il est interdit de se parquer en contre-bas de la Grande Salle**

La Municipalité se décharge de toute responsabilité en cas d'accident se produisant à l'intérieur ou à l'extérieur de la Grande Salle pendant la durée de location

Merci d'éviter de faire du bruit à l'extérieur et de fermer les fenêtres après 22 heures. Les soirées dansantes ne sont pas autorisées.

Je confirme avoir pris bonne note des conditions de location

Date : _____ Signature : _____

SANS RETOUR DE CET EXEMPLAIRE AUCUNE RESERVATION DE LOCATION NE SERA PRISE EN COMPTE